



Envoyé en préfecture le 03/06/2024

Reçu en préfecture le 03/06/2024

Publié le - 4 JUIN 2024

ID : 080-218003580-20240528-DEL2805202449-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/05/2024

N° 2024 - 49

L'an deux mil vingt quatre, le vingt huit mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 18

Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Étaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, Mme NORMAND Edith, Mme BONAY Catherine, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian

Procuration(s) :

Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, M. BUCHON Gérard donne pouvoir à M. DUBOIS Christian, M. THOREL Michel donne pouvoir à M. SANTERRE Jacky

Étai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Étai(ent) excusé(s) :

M. THOREL Michel, Mme DEPOILLY Kandice, M. BUCHON Gérard

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
23/05/2024

**OBJET : Eglise - Restauration de la Chaire :
Travaux complémentaires**

Date d'affichage
04/06/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J./..

et publication du :

..J./..

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'effectuer des travaux complémentaires pour la chaire de l'église de Gamaches, soit :

*Une restitution d'éléments manquants qui n'avaient pas pu être appréciés lors de l'aller-voir (escalier, poteau d'entrée, main courante, limon gauche)

*Reprise de sculptures

*Serrure de porte d'entrée

*Remontage en atelier pour évaluation

*Travaux de taille de pierre

*Dais échafaudage plus haut

*Fourniture et scellement des IPN supplémentaires

Le plan de financement serait le suivant :

- Montant des travaux HT : 11 570.00€
- Subvention DRAC : 3471€ HT (30%)
- Subventions Département 80 : 4049.50 € (35%)
- Charge communale HT : 4049.50€ (35%)
- TVA : 2314 €
- Charge communale TTC : 6363.50 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** les travaux complémentaires pour cette restauration
- **D'ACCEPTER** le plan de financement tel qu'indiqué ci-dessus
- **De SOLLICITER** l'aide de la DRAC au taux de 30 %
- **De SOLLICITER** l'aide du DÉPARTEMENT de la Somme au taux de 35 %
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean-Paul MONGNE

